



## AVIS DE PROMULGATION

### RÈGLEMENT NUMÉRO 432-25 TAXATION 2026

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Lac-Sergent lors de la séance ordinaire tenue le 15 décembre 2025 :

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 432-25 AFIN DE DÉTERMINER LE TAUX DE TAXES ET LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE 2026

Toute personne intéressée par ledit règlement peut en prendre connaissance au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture, ou sur le site internet de la municipalité à l'onglet *Règlements*, rubrique *Éthique & Administration*.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis. Il a effet au 01<sup>er</sup> janvier 2026.

#### Certificat de publication

Je soussigné Vincent Rolland, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé par affichage à la mairie et par insertion sur le site Internet de la Ville de Lac-Sergent le 17 décembre 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17<sup>e</sup> jour de décembre 2025.

Vincent Rolland, directeur général et greffier